



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

27/03/17

Dossier complet le :

27/03/17

N° d'enregistrement :

F09317P0099.

### 1. Intitulé du projet

Travaux de mise en sécurité du tunnel Malraux - Voie Mathis - Commune de Nice

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Métropole Nice Côte d'Azur

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Le Président Christian ESTROSI

RCS / SIRET

2 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 | 1 | 9 | 5 | 0 | 0 | 1 | 1 | 5

Forme juridique EPCI

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières a) construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des EPCI non mentionnés aux b) et c) de la colonne précédente.	Le projet consiste en l'aménagement et la mise en sécurité du tunnel Malraux existant, situé à l'extrémité Ouest de la voie Mathis, sur la commune de Nice.

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération concerne pour l'essentiel à :

- l'évacuation des usagers et la refonte du système de ventilation par :
  - \* la réalisation d'une galerie en voute pour l'évacuation des personnes et le désenfumage du tunnel en cas d'incendie,
  - \* la réfection de la ventilation avec création d'une unité de désenfumage,
  - \* la réalisation de 3 issues de secours et de 6 niches de sécurité,
- la remise en état du tunnel existant par :
  - \* la réfection de la chaussée, des trottoirs et du séparateur de voies en béton, ainsi que de l'éclairage, l'alimentation et de la distribution électrique,
  - \* l'installation de glissières démontables à l'extérieur du tunnel,
  - \* la dépose du bardage,
  - \* la réfection de la Gestion Technique Centralisée (GTC), l'enfouissement des réseaux et la refonte du réseau d'appel d'urgence,
  - \* la création d'une signalétique adaptée,
- les travaux de protection au feu du tunnel.

#### 4.2 Objectifs du projet

La voie rapide urbaine Pierre Mathis est l'une des principales traversées de Nice d'Ouest en Est, entre l'A8 au Nord et la Promenade des Anglais au Sud. Elle permet de relier les quartiers Ouest de Nice au centre-ville de la commune. Situé dans le quartier de Cimiez, à l'extrémité Est de la voie Mathis, le tunnel Malraux est un tunnel routier urbain bidirectionnel à 2x2 voies, long de 480 m et dont la vitesse de circulation est limitée à 50 km/h. Comme l'ensemble de la voie Mathis, le tunnel supporte un fort trafic générant des congestions aux heures de pointes dans les deux sens de circulation. Cela accroît le risque d'accident et d'incendie à l'intérieur du tunnel. Or, l'installation n'est pas conforme à la réglementation.

L'évolution des réglementations de sécurité suite à l'incendie du tunnel du Mont-Blanc rend nécessaire la mise en sécurité du tunnel (circulaire interministérielle n°2000-63 du 25 août 2000).

Le projet de mise en sécurité du tunnel Malraux envisagé par la Métropole Nice Côte d'Azur permettra de :

- améliorer les conditions d'exploitation du tunnel,
- sécuriser les circulations piétonnes dans le tunnel en cas d'incidents nécessitant l'évacuation du tunnel,
- remettre à niveau les équipements de sécurité du tunnel en vertu des dernières normes en vigueur,
- refonder le dispositif de désenfumage et de ventilation sanitaire,
- mettre en place des dispositifs de protection au feu par plaques.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le chantier sera réalisé en une seule tranche d'une durée totale de 2 ans.

Inscrit dans un contexte urbain fortement contraint (densité urbaine, axe de circulation majeur et fort trafic), les travaux s'attacheront à minimiser les impacts sur la circulation comprenant notamment :

- des fermetures complètes du tunnel uniquement de nuit en respectant des tranches horaires précises (22h-6h)
- aucune fermeture du tunnel de jour mais des réductions de largeur de voies et une limitation du tonnage (interdiction du tunnel aux poids-lourds de plus de 7,5 tonnes).

Lors des travaux de jours, toutes les préconisations seront prises afin de sécuriser le personnel de chantier et la zone de travail, en appliquant une limitation de vitesse à 30 km/h dans le tunnel.

Une signalisation adaptée permettra également de sécuriser le chantier.

Les travaux respecteront la Charte Chantier Vert de la Métropole Nice Côte d'Azur.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les nouveaux équipements et la mise en conformité du tunnel permettront une amélioration significative de la sécurité des usagers du tunnel Malraux en cas d'incendie, ainsi qu'une meilleure résistance au feu des installations du tunnel.

Ils ne sont également pas de nature à modifier les conditions de circulation et de trafic, ainsi, ils ne seront pas générateurs de nuisances supplémentaires (bruit, émissions de polluants, vibrations, lumières ou odeurs).

Les tests mensuels des équipements de l'unité de désenfumage (insonorisée) seront toutefois susceptibles de générer des nuisances sonores, mais ces dernières seront faibles et de courte durée.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis aux autorisations suivantes :

- déclaration d'utilité publique (expropriation)

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- dalle béton au dessus de la chaussée circulaire (dans la voute du tunnel)	- l = 437 m
- niches de sécurités	- n = 6
- niches incendie	- n = 6
- unité de désenfumage	- n = 1
- issues de secours depuis le niveau circulaire vers la galerie d'évacuation piétonne	- n = 3

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Voie Mathis  
Tunnel Malraux en extrémité Ouest  
06 Nice

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 7° 16' 17" E Lat. 43° 42' 30" N

Point d'arrivée :

Long. 7° 16' 38" E Lat. 43° 42' 25" N

Communes traversées :

Nice

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun périmètre de protection ou de zone d'inventaire ne touche la zone d'étude.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun périmètre de protection ne touche la zone d'étude.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans la bande côtière des Alpes-Maritimes. La commune de Nice est une commune concernée par la Loi Littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur est couvert par un PPBE réalisé pour la période 2010-2015
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le tunnel Malraux et ses abords sont concernés par les éléments patrimoniaux suivants : - zone de présomption de prescriptions archéologique de Nice Cimiez, - périmètre de 500 autour de l'ancien hôtel Alhambra et l'église Notre-Dame auxiliaire, monuments historiques inscrits. La DRAC sera saisie et consultée pour l'archéologie préventive.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trois types de PPR liés aux risques naturels s'appliquent sur la commune de Nice: - deux PPR inondation : celui de la Vallée du Var approuvé le 15/01/2014, et celui du bassin du Paillons approuvé le 17/11/1999, - PPR feu de forêt prescrit le 16/12/2003, enquêté le 27/06/2016, en attente d'approbation, - PPR mouvement de terrain/cavités souterraines approuvé le 05/12/2008. Un second PPR mouvement de terrain a été prescrit le 11/12/2012.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site inscrit au titre de la protection des sites naturels et paysagers : - "Terrasse de l'avenue Bieckert et abords de Nice", inscrit le 20/08/1945, est situé à environ 220 m au Sud de la zone d'étude.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'espace protégé le plus proche se trouve à une distance d'environ 2 km à l'Est. Il s'agit du site Natura 2000 : Zone Spéciale de Conservation FR9301568 "Corniches de la Riviera".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le volume excavé est de l'ordre de 1 197 m <sup>3</sup> dont 943 m <sup>3</sup> de gypse, 204 m <sup>3</sup> d'argile et 50 m <sup>3</sup> de terre végétale.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est incluse dans aucune zone protégée ou d'inventaire. Les travaux n'engendrent pas de consommation ou de modification d'espaces naturels ou forestiers. Les cortèges végétaux sur site sont typiques des milieux urbains. Aucun corridor majeur ne traverse la zone concernée par les travaux et ces derniers ne remettent pas en cause
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux n'engendrent pas de consommation ou de modification d'espaces naturels ou forestiers.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain de la zone d'étude est un dôme de gypse couronné par des argiles et des alluvions ou des éboulis. Le risque de mouvement de terrains y est non négligeable. La zone d'étude est concernée par le PPR Mouvement de terrain/cavités souterraines : B1 et B2 zones bleues soumises à mesures de prévention. Une étude géotechnique sera réalisée dans le cadre des études de conception du projet La zone d'étude est soumise à un risque sismique moyen, ce qui induit des contraintes pour les fondations d'ouvrages mais pas pour les mises en sécurité.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les nuisances sonores sont principalement celles liées à la circulation sur la voie Mathis et dans le tunnel Malraux, ainsi qu'aux bruits liés à l'activité urbaine de la ville. L'ambiance sonore existante est globalement bruyante et ne sera pas modifiée par le projet.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les seules nuisances olfactives sont celles liées aux polluants engendrés par la circulation automobile sur les voies existantes. Les travaux ne sont pas de nature à engendrer d'odeurs particulières.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les vibrations actuelles dans la zone d'étude sont essentiellement liées à la circulation automobile, ainsi qu'à la voie ferrée à proximité. Toutefois, les faibles vitesses pratiquées n'engendrent pas de phénomènes de vibrations importantes. Le projet n'est pas de nature à engendrer des vibrations supplémentaires.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>La zone d'étude est située en zone urbaine sujette à de fortes émissions lumineuses en période nocturne. Les sources d'émissions lumineuses sont essentiellement liées à l'éclairage des voies, des magasins et des habitations. Le projet n'est pas de nature à engendrer d'émissions lumineuses supplémentaires.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les rejets polluants sur le site sont liés au trafic des véhicules. Les travaux ne sont pas de nature à rejeter de polluants supplémentaires. Ils peuvent toutefois être à l'origine de poussières. Cet effet sera toutefois très localisé et de durée réduite.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas d'imperméabilisations supplémentaires. Une attention particulière sera portée sur ce point lors de la phase chantier afin d'éviter et prévenir tous rejets et/ou pollutions.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Aucun déchet dangereux ne sera produit durant la phase de chantier. Le tri sélectif sera mis en place, et les déchets évacués régulièrement vers les filières de valorisation correspondantes. En phase exploitation, le projet n'est pas de nature à émettre de déchets.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à avoir un impact sur les activités présentes dans sa phase d'exploitation. Il est cependant susceptible de perturber la circulation durant la phase de travaux.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Toutes les mesures concernent la phase chantier et seront gérées par l'application de la charte de chantier vert de NCA.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il nous semble que le projet peut être dispensé d'étude d'impact, étant donné :

- les objectifs et impacts positifs pour la sécurité des usagers et des infrastructures,
- les faibles impacts de la phase de chantier sur le milieu humain et les eaux pluviales et souterraines, ainsi que l'absence d'impacts sur les milieux naturels et le paysage,
- la compatibilité du projet avec le PPR Mouvement de terrain et cavités souterraines,
- la mise en place de mesures d'évitements et de réduction, limitant ainsi les impacts de la phase chantier.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Charte de chantier vert de la Métropole Nice Côte d'Azur

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Nice

le,

27 MARS 2017

Signature

Le chef du Service INFRASTRUCTURES

Marie Héloïse LOTA VIDONNE

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

